

Chère Raphaëlle,

Je lis avec intérêt [le texte que tu as publié](#)<sup>1</sup> suite à plusieurs conférences que tu as données sur l'égalité femmes/hommes dans le jazz. Sujet sur le devant de l'actualité, dans la société en général et dans notre milieu, en particulier suite à des événements récents qui ont ému à juste titre notre communauté. J'en prends pour preuve trois manifestations auxquelles j'ai eu accès ces dernières semaines : l'enregistrement d'une [prise de parole des étudiantes du département jazz du CNSMDP](#) le 11 février 2026, une table-ronde organisée sur la question aux trois journées « [Actualité de la recherche sur le jazz en France](#) », tenues à Liège du 6 au 8 mai dernier, et aujourd'hui ton texte diffusé par *pointbreak*. C'est à partir de celui-ci que je souhaiterais, non pas répondre, mais contribuer au débat.

## Sur ma situation au regard de la question

Comme tu le sais peut-être, en 2014 j'ai publié le premier volume d'une histoire du jazz en France<sup>2</sup>, que j'ai commencé à travailler en 2011. Pour ce faire, j'ai d'abord lu des histoires nationales du jazz (Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Italie...). La plupart avaient ce défaut de se pencher uniquement sur la musique et les musiciens et d'ignorer les « mondes du jazz » et ce qu'on appelle aujourd'hui la médiation et les médiateurs : producteurs, programmeurs, agents, journalistes, médias, etc. Je décidai donc d'inclure ces médiations dans le champ de la recherche. Par ailleurs, je savais que certains sujets allaient se retrouver de façon récurrente au fil des chapitres et j'optais pour un traitement en amont. En l'occurrence, le racisme, l'intensité (la vie du jazz est-elle moins intense en Europe qu'aux États-Unis ?) et la situation des femmes dans le jazz en France. Je me lançai donc dans une recherche historique sur ce sujet, en commençant par la statistique dans le temps (en l'occurrence de 1918 jusque le plus tard possible), tâche qui s'est révélée assez ardue car les sources sont très lacunaires dans ce domaine. Cependant, j'ai quand même pu extraire une série de données à partir de sources diverses, qui m'ont servi pour l'élaboration d'un tableau général. Mais plutôt que me contenter d'une présentation chiffrée plus ou moins neutre, j'ai voulu aller un peu plus loin et proposer des hypothèses sur le fait que les femmes, d'une part avaient toujours été très minoritaires, mais de l'autre avaient aussi toujours été présentes, dès les débuts.

Pour ce faire je me suis informé sur la théorie féministe (que je connaissais déjà un peu). J'ai lu en particulier – en plus des livres disponibles sur les femmes dans le jazz aux États-Unis<sup>3</sup> – les volumes respectifs de Florence Launay<sup>4</sup>, Hyacinthe Ravet<sup>5</sup>,

---

<sup>1</sup> Tchamitchian, Raphaëlle : *égalité femme/homme dans le jazz*, en ligne, consulté en mai 2026.

<sup>2</sup> *Histoire du jazz en France – Tome 1 : du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à 1929*, Paris, Outre mesure, 2014.

<sup>3</sup> Notamment : Brown, Jayna : *Babylon Girls – Black Women Performers and the Shaping of the Modern*, Durham & London, Duke University Press, 2008 ; Dahl, Linda : *Stormy Weather – The Music and Lives of a Century of Jazzwomen*, New York, Limelight Editions, 1996 (1/1984) ; Enstice, Wayne & Stockhouse, Janis : *Jazzwomen – Conversations with Twenty-one Musicians*, Bloomington & Indianapolis, Indiana University Press, 2004 ; Gourse, Leslie : *Madame Jazz – Contemporary Women Instrumentalists*, New York, Oxford University Press, 1995. Mais à ma connaissance aucune ne porte sur la France spécifiquement, hormis celui de Marie Buscatto : *Femmes du jazz – Musicalité, féminités, marginalisations*, Paris, CNRS, 2007.

<sup>4</sup> Launay, Florence : *Les compositrices en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2006.

<sup>5</sup> Ravet, Hyacinthe : *Musiciennes – Enquête sur les femmes et la musique*, Paris, Autrement, 2011.

Françoise Escal et Jacqueline Rousseau-Dujardin<sup>6</sup>, déjà publiés à cette époque. J'en ai notamment extrait les concepts d'« hypothèse naturaliste » (les femmes ne sont pas faites pour jouer du jazz) et d'« hypothèque culturelle » (égalité reconnue dans un principe abstrait mais déni d'une réalité de l'inégalité – la charge des enfants, du foyer, le non-partage des tâches, etc.) À partir de ces données et réflexions j'ai proposé certaines hypothèses, le tout présenté dans une partie qui occupe 23 pages du volume publié. C'est ce même texte, à peine remanié, qui a été republié en 2023 dans le volume compilé par Vincent Cotro et Pierre Fargeton<sup>7</sup>, que tu connais.

Par ailleurs, j'avais invité deux fois Marie Buscatto dans mon séminaire et j'avais même auparavant été mandaté par le CNRS comme expert pour juger de la validité scientifique de la publication de *Femmes du jazz*<sup>8</sup>, vers 2005 ou 2006. J'avais alors donné un avis favorable en dépit de très fortes réserves que j'ai gardées alors pour moi. Je peux enfin ajouter que j'ai parlé de ces questions avec nombre de musiciennes de jazz depuis le début des années 1980, notamment certaines avec qui j'ai joué. Cela simplement pour rappeler que je peux afficher une certaine familiarité avec la question, bien antérieure à #MeToo.

J'en viens à la discussion de certains points de ton texte.

## Les non-dits

Il y a de mon point de vue des non-dits à la racine de ton texte – qu'on pourrait qualifier d'impensés –, qui ne te sont pas propres car j'ai l'impression de les retrouver dans l'ensemble des prises de position que l'on entend en ce moment.

Le premier et le plus important est celui de l'égalité (et son pendant l'inégalité) que l'on retrouve à presque tous les paragraphes de ton texte. En revanche, tu te distingues plutôt des autres en ne mentionnant qu'à une seule reprise la parité, que tu ne sembles pas spécialement appeler de tes vœux, ou du moins pas privilégier. Serait-ce que tu l'équivalais à égalité ? Je ne sais pas.

Quoi qu'il en soit, de quoi s'agit-il avec cette idée d'égalité ? Dans la mesure où elle n'est jamais spécifiée (égalité dans la formation, parité dans les programmations, les orchestres, égalité d'accès aux ressources ?..), on ne peut que déduire qu'il s'agit du principe d'égalité à son plus haut degré de généralité. On peut dire l'égalité comme principe supérieur d'un humanisme démocratique. Je sais que nombre de ce qu'on pouvait considérer comme des acquis définitifs sont parfois remis en cause aujourd'hui, mais je ne pense pas que ce soit majoritaire dans notre milieu. En un mot, je ne vois pas quelqu'un contester l'égalité dans son principe. Mais n'est-ce pas une notion un peu trop abstraite si on en reste là ? Comment doit se manifester cette égalité que nous valorisons dans la situation concrète dont nous parlons, le microcosme du jazz ?

C'est ici qu'intervient un deuxième élément, l'articulation avec des valeurs. On peut en effet s'arrêter là où tu le fais : l'égalité est un principe suprême doté d'une valeur en soi, qui n'a à être ni démontrée, ni spécifiée. Oui bien sûr, mais on reste avec notre problème de généralité : comment décline-t-on ce principe dans la vie réelle ? L'égalité

---

<sup>6</sup> Escal, Françoise & Rousseau-Dujardin Jacqueline : *Musique et différence des sexes*, Paris, L'Harmattan, 1999.

<sup>7</sup> « [Jazz et genre en France : quelle politique ?](#) », dans Vincent Cotro, Pierre Fargeton : *À l'invisible nulle n'est tenue – Questions de genre et place des femmes dans le jazz*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2023, p. 137-149.

<sup>8</sup> *Op. cit.*

des salaires par exemple, est une application concrète du principe, facile à comprendre car elle porte sur une donnée quantitative. Mais pour le reste ? Qu'est-ce que l'égalité dans un orchestre ? Dans une programmation ? Dans l'attribution de subventions ? Si c'est la parité, alors il vaudrait mieux garder ce terme et ne pas utiliser celui d'égalité.

C'est parce que je pense que ce concept est problématique (j'y reviendrai) que j'ai introduit dans le texte de 2014-2023 la notion d'équité, qui n'est équivalente ni à égalité, ni à parité. Elle est aussi fondée sur une valeur, qui est peut-être la même, mais son sens est différent. On peut également poser l'équité comme un principe supérieur, qui n'a pas plus à être démontré et justifié, sinon, comme l'égalité, par une valeur. Mais cette fois on peut la spécifier : équité dans l'accès à la formation, aux ressources, aux rétributions, à l'exposition... Il faut, à partir de là, encore préciser exactement de quoi on veut parler, mais c'est toutefois un peu plus simple.

Sans reprendre le détail de ma position – que j'expose dans le texte de 2014-2023 auquel je renvoie pour cela – je la résume ici très brièvement. Je pense que la parité (dans les orchestres, la programmation, les commissions, etc.), est un outil parmi d'autres pour corriger des situations anormales ou créer des atmosphères nouvelles (il est évident que la présence de plusieurs femmes dans un orchestre change l'ambiance qui y règne). C'est donc un moyen, ponctuellement, mais, hormis ces cas, il doit à mon sens constituer plutôt un résultat qu'un objectif. Il s'agit là encore d'une question de valeur. Dans la mesure où être musicien.ne de jazz ne constitue pas un privilège économique ou de pouvoir (ce serait plutôt le contraire), il me semble que la parité n'a pas de valeur *en soi*. La parité dans les orchestres ou la programmation d'une salle ou d'un festival, ce n'est pas la même chose que la parité à l'Assemblée nationale où dans les conseils d'administration d'entreprise ou encore l'égalité des salaires entre hommes et femmes. Parce que dans tous ces cas, il est question d'avantages économiques et de pouvoir substantiels et que l'on peut rattacher l'exigence de parité à une valeur, la valeur d'égalité, qui prend alors un autre sens puisqu'il s'agit ici de partage équitable des ressources (les salaires et avantages pécuniaires de toute nature) et de pouvoir (politique, économique ou autre). C'est pourquoi je pensais avant #MeToo que les politiques publiques en matière de jazz – musique pauvre par excellence (moins de public que les musiques actuelles et moins de soutien public que la musique savante) devraient viser l'équité et pas nécessairement la parité (sauf dans certains cas précis, si l'on estime que c'est un moyen pour atteindre l'équité, comme je l'ai mentionné plus haut). C'est dans cette mesure que je pense que l'équité à tous les étages doit être l'objectif et que la parité adviendra comme résultat. Si d'aventure ce n'était toujours pas le cas le jour où l'on considérera que la majorité des obstacles à l'équité ont été surmontés, il faudra en prendre acte sans que ce soit considéré comme un échec. C'est toujours ma position près de dix ans après #MeToo.

Le deuxième impensé de mon point de vue est une approche holistique qui ne se dit pas ou plutôt se donne comme allant de soi. Pour résumer : tout se tient, sexisme, harcèlement, inégalités en tous genres (voir aussi plus bas les considérations sur le caractère « systémique »). Or, je ne pense pas que ce soit vrai. J'ai la sensation que cela obscurcit des débats où on mélange rapidement les sujets (je l'ai encore senti lors de la table-ronde de Liège). Je pense en particulier que la question du sexisme devrait être séparée de celle des moyens de combattre l'inéquité. Je partage tout ce que tu dis sur les situations de harcèlement, plus ou moins graves, et le sexisme en général (qui, comme tu en conviens, n'est pas propre au jazz). Je crois comme toi qu'il est désormais

acquis que toutes ces attitudes sont inadmissibles et doivent être combattues sans ambiguïté et sanctionnées quand elles sont avérées. Là encore, c'est une question de valeur. Le problème survient quand on le pose (implicitement) comme un soubassement essentiel aux inéquités. Tous les problèmes dans ce domaine viendraient du fait que le sexisme résiste à toutes les tentatives d'éradication. Je ne crois pas que ce soit vrai, les situations sont plus complexes que ça.

## Sur la méthode

J'en viens maintenant à certains points de méthode. Ce lien substantiel supposé que je viens d'évoquer entraîne une déduction problématique, qu'on pourrait résumer à un « tous coupables » sur lequel il n'est peut-être pas superflu de revenir. J'ai été un peu gêné à ton évocation du sondage que tu as fait et de la question posée, semble-t-il, à dix hommes : « Avec le recul, pensez-vous avoir participé et/ou entraîné une situation inconfortable ou de discrimination sans en avoir conscience ? » Si tu me l'avais posée, j'aurais répondu : « Non, je ne pense pas, mais c'est peut-être arrivé, c'est aux intéressées qu'il faudrait le demander », c'est-à-dire une réponse intermédiaire entre 1 (« Non ») et 2 (« Oui, certainement »). C'est la 3 surtout qui m'a dérangé, « Oui, forcément ». Ce serait donc une fatalité. Toute proportion gardée, ça ressemble (de loin, je te l'accorde) au procès stalinien ou maoïste où de toute façon l'accusé est coupable et le bon accusé est celui qui avoue le crime, qu'il l'ait commis ou pas (surtout s'il ne l'a pas commis). La réponse 1 va un peu dans le même sens : si quelqu'un répond « Non », ce ne peut être que parce qu'il n'a « pas eu cette prise de conscience » (je te cite). Cette position me rappelle ce que Paul Ricœur a appelé « l'herméneutique du soupçon » en visant par là les pensées de Marx, Nietzsche et Freud<sup>9</sup> : tu crois que c'est toi qui parles, mais pour le premier, c'est ta position de classe qui s'exprime à travers toi et pour le dernier ton inconscient (dans le cas de Nietzsche, c'est plus compliqué, je ne m'y risquerai pas). Dans notre cas, ce serait : « Tu crois que tu parles pour toi, mais en réalité, c'est ton moi profond, masculin (masculiniste ?), qui parle sans que tu t'en rendes compte ». Je te cite encore : « ...il ne s'agit pas de dénoncer qui que ce soit, mais de débusquer des schémas comportementaux qui sont à l'œuvre en nous, qui nous façonnent mais dans une certaine mesure nous dépassent. Il me semble qu'un homme qui répond "Oui, forcément" a bien compris ça ». Pour être tout à fait franc, ce genre de déclaration m'effraie un peu. Là encore, ça rappelle les séances d'auto-dénonciation mises en scène par des régimes qui n'ont rien de très ragoûtant<sup>10</sup>. Ou pour prendre peut-être des exemples moins radicaux, les auteurs qui ont théorisé la nécessité de l'auto-critique sous forme de confession, le « casser les os dans la tête » de Jean-Paul Sartre par exemple ou l'appel à traquer chez soi les mauvaises pensées chez le musicologue Kevin Korsyn que j'ai commenté dans un ouvrage récent<sup>11</sup>. Imagine un instant que je te pose la même question en changeant un paramètre : « Avec le recul, penses-tu avoir participé et/ou entraîné une situation inconfortable ou de discrimination vis-à-vis d'une personne racisée sans en avoir conscience ? » Vraisemblablement tu me répondras : « Non, je ne crois pas, mais peut-être l'ai-je fait sans m'en rendre compte ». Faut-il en déduire, soit

---

<sup>9</sup> Notamment Ricœur, Paul : « Démythiser l'action », *Démythisation et morale*, Paris, Aubier-Montaigne, 1965, p. 49-75.

<sup>10</sup> Heureusement, le « dans une certaine mesure » tempère un peu la sanction.

<sup>11</sup> *Recentrer la musique – Tome 2 : Critique du paradigme New Musicology*, Lyon, Symétrie, 2024.

que tu n'as aucune conscience de possibles biais racistes, soit, pire, que tu es raciste sans t'en rendre compte ? Non, évidemment.

Tu m'accorderas sans doute qu'il est peut-être loisible d'imaginer que certains hommes ont déjà pensé à ça pour leur propre compte et ne sont pas dans cette inconscience absolue et béate de leurs pensées et de leurs actes. C'est pour cette même raison que je suis un peu perplexe avec l'idée courante que le sexisme dans notre milieu serait « systémique ». Certes, mais, outre la question statistique que ça pose (voir ci-dessous), il y a aussi celui de la part du déterminisme tout simplement : est-on entièrement, aveuglément façonné par le genre, la classe, la race, qui parleraient sans contrôle à travers nous ? Je m'arrête là.

Pour poursuivre sur la question des enquêtes, elles fleurissent aujourd'hui dans notre domaine et on ne peut que s'en féliciter. Elles nous apportent des données qui ont cruellement manqué à toutes les époques précédentes. Pour bienvenues qu'elles soient, elles ne peuvent toutefois que rendre compte d'une situation actuelle et ne sont pas, par définition, en mesure de dresser une perspective historique, sinon sur une durée courte. Il n'est toutefois pas impossible de créer de la statistique pour les périodes plus reculées (mettons, pour le jazz, tout le XX<sup>e</sup> siècle) en dépit de grandes difficultés liées à des sources très lacunaires (j'ai traité de ce problème dans le texte susmentionné). Mais en dépit de ces difficultés, je me suis quand même attelé à ce travail, qui n'a pas toujours été simple et a demandé du temps et des efforts. Et je suis tout de même parvenu, à l'issue de ce travail, à dresser un tableau sur l'ensemble de l'histoire du jazz en France (depuis 1918), certes très incomplet, mais cependant plein d'enseignements, comme j'ai eu l'occasion de le dire.

C'est ici que se distinguent à mon sens deux méthodes que je résumerai en les qualifiant simplement l'une de sociologique, l'autre d'historique. La première est résolument synchronique : elle considère une situation globale à un moment donné en s'appuyant sur les données disponibles et sur un mode de collectage spécifique, l'entretien avec les acteurs et actrices. C'est celle de Marie Buscatto qui s'affranchit de toute référence au passé. L'autre est au contraire diachronique et tente d'établir des continuités dans le temps (des intrigues comme aurait dit Paul Veyne<sup>12</sup>). Elle a besoin pour ce faire de données venant du passé, mais elle s'appuie aussi sur des sources autres que quantitatives. C'est ce que j'ai, modestement et incomplètement, essayé de faire pour la France dans le texte précité. Il n'y a sans doute pas à choisir entre les deux démarches, mais elles me paraissent toutes les deux nécessaires pour éviter certaines impasses et en l'occurrence, la démarche historique me paraît le plus souvent ignorée.

## Sur le caractère « systémique » du phénomène

Depuis quelque 45 ans que je suis dans ce milieu, il m'a été donné d'observer des comportements et d'entendre des commentaires sexistes (et on connaît tous des individus au comportement douteux voire pire). Mais je dois à la vérité qu'ils ont été très exceptionnels (au sens quantitatif du terme). Les fameuses phrases sexistes qu'on entend ces jours-ci données comme exemples paradigmatiques (par exemple dans le début de la prise de parole des étudiantes du CNSM), je ne les ai, je crois, jamais entendues en direct. Est-ce une surdité involontaire (et coupable) de ma part ? De la censure ? Ai-je fréquenté une bulle particulièrement protégée de ce point de vue ? Je ne

---

<sup>12</sup> Veyne, Paul, 1971 : *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil.

l'exclus pas, mais je ne le crois pas. Je ne nie pas l'existence du phénomène mais tout réside dans la statistique, la proportion. Je comprends le sens du mot « systémique » si l'on met en exergue le fait qu'il ne s'agit pas d'une somme non connectée de comportements d'individualités atomisées, mais le résultat de phénomènes culturels et sociétaux touchant toute une communauté. Mais c'est ici qu'intervient la proportion. Si l'on juge que ce sont les individus échappant au phénomène qui forment l'exception, alors il est légitime de parler de « systématisme » (je n'ose écrire « systémité »), le vieux dicton « l'exception confirme la règle » pouvant alors s'appliquer. Mais si c'est l'inverse, ou du moins si la proportion de ces individus échappant aux comportements sexistes est très significative voire majoritaire, alors le terme « systémique » devient problématique puisque, s'il est légitime de penser qu'un système peut produire des exceptions sans être invalidé, si au contraire une partie importante du corpus échappe à son action, alors il faut relativiser ce caractère systémique. Or, en l'absence de statistiques (comme pourrait-on les établir ?), je suis convaincu que dans le microcosme actuel du jazz français (mettons depuis une trentaine d'années et a fortiori dans les presque dix ans écoulés depuis #MeToo), tel que j'ai pu l'approcher dans les groupes que j'ai eus, dans des activités pédagogiques ou via la programmation du Saint-Omer Jazz Festival, les comportements sexistes des musiciens ne sont pas majoritaires (je suis conscient du caractère presque scandaleux de ce que j'écris ici dans l'atmosphère actuelle). Une fois encore, il ne s'agit pas de nier des comportements qui existent et doivent être condamnés sans ambiguïté, ni de contester leur conséquences, mais d'évaluer au plus près les situations pour mieux en combattre les effets délétères.

## Sur une inaudibilité

Je voudrais terminer en évoquant un fait qui retourne à ma situation personnelle. L'invisibilisation des femmes, dans le jazz comme ailleurs, n'est plus à démontrer. L'exemple que tu donnes, via Sherrie Tucker, des Sweethearts of Rhythm est édifiant. Je me suis toujours demandé, en voyant les vidéos de cet orchestre, pourquoi ce groupe et ces musiciennes n'avaient pas bénéficié d'une notoriété plus grande (mais je connais évidemment la réponse).

Sans établir de parallèle fallacieux, je voudrais évoquer autre chose, en l'occurrence une inaudibilité, celle dont j'ai fait l'expérience depuis ce texte publié une première fois en 2014. J'ai été professeur à ce qui est aujourd'hui Sorbonne Université entre 2006 à 2024. J'y ai côtoyé des spécialistes de tous les domaines, en particulier celui du genre en musique dont l'UFR de Musique et musicologie de cette université était (et est toujours) une des places fortes avec au moins trois ou quatre spécialistes en pointe dans ce domaine. Elles ont régulièrement organisé des rencontres sous forme de séminaires, journées d'études et autres colloques, dont j'ai suivi certaines séances, par intérêt personnel. Lorsque j'ai eu fini la rédaction du premier texte vers 2012 ou 2013, je l'ai soumis à trois de ces spécialistes, Florence Launay, Hyacinthe Ravet et Raphaëlle Legrand, ces deux dernières étant alors mes collègues à l'UFR, avec lesquelles j'entretenais des rapports normaux de cordialité entre collègues. Seule la première, Florence Launay (que je ne connaissais pas) m'a répondu par un mail enthousiaste où, sans s'engager dans une discussion sur le contenu, elle se réjouissait que quelqu'un d'extérieur au domaine s'en empare toutefois dans le champ de sa spécialité. Je n'ai en revanche jamais eu de retour de mes deux autres collègues et jamais elles ne m'en ont parlé au cours des quelque dix années où j'ai continué à les croiser occasionnellement.

Inutile de préciser qu'elles ne m'ont pas non plus invité dans un de leurs séminaires ou autre journée d'étude où j'aurais pu apporter un point de vue différent, au risque, que j'aurais volontiers assumé, de me faire renvoyer dans mes cordes par des spécialistes. J'ai déjà dit que j'avais invité deux fois Marie Buscatto dans mon séminaire de master. Même observation : jamais il n'y a eu d'invitation en retour. Une fois le livre *Une Histoire du jazz en France – 1. Du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à 1929* publié, je n'ai pas eu plus de réaction au chapitre sur les femmes dans le jazz en France (mais on m'objectera légitimement qu'il fallait savoir que ce chapitre existait dans un gros livre qui parlait d'autre chose ; ce à quoi je pourrais aussi rétorquer que c'est le rôle des chercheurs et chercheuses de localiser les textes qui peuvent faire débat). Quand j'ai proposé ce texte réactualisé pour l'ouvrage de mes collègues et amis Vincent Cotro et Pierre Fargeton, ceux-ci ont exprimé une certaine réticence vis-à-vis du contenu et donc de son insertion dans le volume. Je leur sais gré d'avoir finalement accepté qu'il y figure, en dépit de leur désaccord avec la thèse exposée. Inutile non plus d'ajouter que jamais je n'ai vu ce texte cité dans aucune publication. Pour terminer, je mentionnerai encore une rencontre organisée par Jean-Charles Richard et l'Orchestre National de Jazz à l'occasion de la direction qui m'avait été confiée pour six mois de l'Orchestre des jeunes de l'Orchestre National de Jazz en 2023. Lors de cette rencontre face aux jeunes musiciens et musiciennes de cette formation et par ailleurs ouverte au public, l'autre intervenante était Agnès Saal, qui occupait à cette époque le poste de haut fonctionnaire à la responsabilité sociale des organisations auprès du secrétaire général du ministère de la Culture et à ce titre en charge des questions d'égalité dans ce domaine. Je parlai le premier et répondis ensuite à quelques questions du public, après quoi Agnès Saal, qui m'avait écouté très respectueusement, exposait son point de vue, différent du mien comme on peut s'en douter.

Mon intention n'est certainement pas de me poser en victime d'une ostracisation, mais je ne peux manquer de m'interroger sur ce silence, certes poli (je n'ai jamais subi aucun retour agressif ni même de remarque désagréable), mais qui me pose toutefois question. Quelles raisons à cette inaudibilité ? J'ai tendance à les chercher simplement dans un air du temps qui ne semble pas tellement rechercher la contradiction. Pas une censure donc, mais plutôt un certain respect (je n'ai jamais eu non plus à faire l'expérience d'un procès en légitimité pour m'exprimer sur ce sujet), mais un respect distant, me laissant volontiers à mes études là où je me trouve. N'y a-t-il pas là tout de même le signe d'un autre entre-soi ? À ce point, j'ai bien envie de reprendre ton paragraphe final : « Il me semble qu'un tel travail d'écoute de l'autre, d'accueil de l'autre en soi, voire d'effacement de l'ego au profit de quelque chose de plus grand que soi, peut être un travail joyeux, et en plus tellement jazz... ! » Entièrement d'accord.

Ce texte est déjà assez (trop ?) long. Je renvoie donc à mes publications de 2014 et 2023 pour plus de précisions et je m'abstiendrai aussi de commenter un certain nombre de points que tu évoques, pourtant très intéressants, que l'on retrouve dans la plupart des débats actuels : la dimension masculine du jazz (qu'il faudrait à mon avis comparer avec celle de la musique savante), les spécificités du jazz par rapport aux autres musiques et la société en général, les questions de la victimisation, des modèles, du « soupçon généralisé » d'incompétence des femmes, de la situation particulière des chanteuses, de l'intériorisation de la dépendance, d'autres encore. J'espère que nous aurons l'occasion de les évoquer dans la poursuite de ce débat.

Laurent Cugny, mai 2026